

FLASH INFO ... FLASH INFO ... FLASH INFO ... FLASH INFO...

Nouveau ! Le fonctionnement du parking des écoles, amélioré

Comme indiqué au précédent Flash Info et en conclusion des résultats du questionnaire (toujours consultable en ligne : <https://www.mairie-solaize.fr/stationnement-aux-ecoles-resultats-du-questionnaire>), la municipalité a décidé plusieurs mesures permettant d'améliorer le fonctionnement du stationnement vers les écoles.

① L'aménagement d'un abri vélos et trottinettes sécurisé à l'entrée de l'école – cet aménagement a été programmé et sera mis en œuvre dès cet hiver. Il pourra accueillir vélos et trottinettes des plus petits mais aussi des plus grands. Il sera sécurisé : ouvert au moment des entrées et sorties et fermé automatiquement dès que la porte des écoles est close



② L'expérimentation d'un vrai couloir de circulation pour le dépose-minute incitant à la fluidité. Le dépose-minute sera séparé du parking par des quilles, dès la rentrée. Si l'expérience est concluante, l'aménagement sera pérennisé.



③ La mise en place de 3 espaces de stationnement en zone bleue : le parking des écoles, le parking de la cantine et une partie du linéaire face au pôle médical (sur 50 mètres). Le disque sera obligatoire, pour une durée de 1h30 du matin 6h30 au soir 18h30.

Informations municipales

Commission vie associative et sportive, Forum le dimanche 5 septembre



Le Forum aura lieu le 5 septembre prochain à la Salle polyvalente de Solaize. Il se tiendra de 14h à 17h30.

Compte tenu du contexte, il n'y aura pas de démonstrations et les espaces seront répartis pour que chacun soit en mesure de respecter scrupuleusement les gestes barrières, à commencer par l'organisateur.

Le port du masque sera bien évidemment obligatoire ainsi que la présentation du passe-sanitaire en respect des dernières règles sanitaires en vigueur



Commission cadre de vie



L'emploi d'outils motorisés est réglementé par arrêté du Maire : l'emploi d'outils motorisés en extérieur, à l'exception de ceux utilisés par les agriculteurs, est interdit ● jour ouvrable : avant 8h, après 20h ● samedi : avant 8h, de 13h à 15h, après 20h ● dimanche, jour férié : toute la journée

Le moustique tigre : faisons équipe avant qu'il pique !

Nous vous rappelons que le moyen le plus efficace pour lutter contre ce moustique est de le priver d'eau. Sachant que 80 % des lieux de développement du moustique tigre se trouvent à proximité des habitations, l'implication de chaque habitant est primordiale. En vidant, couvrant, rangeant tout récipient permettant son développement, on empêche sa prolifération.

Ainsi, la lutte contre la prolifération du moustique tigre passe par une mobilisation de tous les acteurs. Pour cela, retrouvez toutes les informations sur [site de la mairie](#), rubrique Cadre de vie ainsi que le lien vers l'Entente Interdépartementale de démoustication



Marcher et pédaler à Solaize

Souvent on imagine qu'on se déplacera plus vite en voiture mais finalement, en regardant de près, le vélo et la marche permettent de se rendre très rapidement d'un point à l'autre de Solaize en profitant du paysage. La municipalité a testé pour vous !

	Place de la Mairie				Ecoles			
	à Pied (4 km/h)		à Vélo (12 km/h)		à Pied (4 km/h)		à Vélo (12 km/h)	
	Distance (m)	Temps (min)	Distance (m)	Temps (min)	Distance (m)	Temps (min)	Distance (m)	Temps (min)
Charriolle	1200	18	1200	6	880	13	880	4
Chenevis	780	12	780	4	420	6	420	2
Charrière	900	14	900	5	1200	18	1200	6
Les Eparviers	560	8	700	4	480	7	480	2
Le Puet	1000	15	1000	5	1300	20	1300	7
Pilon	1230	18	1230	6	1600	24	1600	8
Stades	500	8	500	3	850	13	850	4

Commission projets culturels et artistiques



Nouveau ! Relooking du site internet ! Le site internet de la médiathèque a fait peau neuve !

Tout un tas de fonctionnalités pour vous faciliter la vie : pré-inscription pour s'abonner à la médiathèque, inscription aux animations, abonnement et désabonnement à la Newsletter, possibilité de déposer des avis sur les documents, application « MyBibApp » pour smartphone, des réservations facilitées, un plan interactif de tous nos univers ... Vous trouverez des contenus supplémentaires : une page dédiée à notre future grainothèque, une page d'actu et petits conseils numériques, mais aussi une présentation ludique de la médiathèque ainsi que de l'équipe...

Alors, pour les insomniaques et les accros à la médiathèque voici le site qui vous permettra de rester connectés 24h/24 <https://mediatheque.mairie-solaize.fr/>

D'autres services pour vous faciliter la vie !

La carte est dorénavant indispensable pour emprunter mais vous pouvez tout simplement l'avoir en photo sur votre smartphone car nous sommes maintenant équipés de nouvelles douchettes qui les scannent ! Vous pouvez même avoir toutes celles de la famille, pratique !

Vous êtes averti de l'arrivée d'une réservation pour vous par sms, vous le demandiez régulièrement, voilà, c'est mis en place !

C'est nouveau et c'est sur le site internet <https://mediatheque.mairie-solaize.fr/>

Toutes les animations culturelles et numériques reprendront début octobre

- La Plaquette de vos rendez-vous culturels d'octobre à février est arrivée, vous pouvez la consulter dans la Rubrique Rendez-vous : Agenda
- Le programme des activités numériques d'octobre à février est arrivé, vous pouvez le consulter dans la Rubrique Numérique : Nos activités numériques

Consignes sanitaires

La médiathèque reste accessible sans pass sanitaire avec une jauge de 49 personnes, y compris pour les animations ; masque et gel dès l'entrée demeurent obligatoires.

Au plaisir de vous accueillir bientôt à la médiathèque ! Pour tout renseignement 04 78 02 11 45 ou sur le site !



Commission transition écologique

Du nouveau pour les permis en secteur Architectes et bâtiments de France (ABF)

Ayant pour objectif de toujours tendre vers une prise en considération optimale des demandes et attentes, les ABF ont mis en place une nouvelle démarche de consultations en ligne pour les demandeurs. Pour le moment, ce nouvel outil ne sera effectif que sur votre commune et celles de votre communauté de communes et ne concerne que les avant-projets ou dossiers en cours, autorisation préalable ou autorisation d'enseignement.

Dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, seules les dossiers transmis par ce biais seront traités. L'utilisation de la plateforme deviendra obligatoire. Pour toute demande, rendez-vous sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-information-dans-le-cadre-de-travaux-uni>